

2021 sera l'année où doit être décidée la façon d'exploiter la forêt d'Oloron pour les 20 prochaines années.

Copie d'une page du site ACCOB [www.foret-bager.fr](http://www.foret-bager.fr)

***A Oloron aussi, DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI .***



Dès 2018, nous (ACCOB) avons appris que le document d'aménagement forestier devait être renouvelé en 2020.

Sachant qu'il devait être réactualisé, et qu'une association pouvait y être intégrée selon nos informations nous fîmes immédiatement la demande. La Direction de l'ONF de Pau répondit par l'affirmative.

La municipalité était également d'accord, tout allait bien.

Malheureusement, un incident de taille nous pousse à réagir vivement le **09 octobre 2020** Durant l'épisode COVID, personne ne pouvait dépasser le fameux kilomètre autour de chez lui, ce fut le moment où l'ONF donna son accord pour réaliser des coupes de chablis (*arbres tombés lors de la tempête Barbara*)

L'ONF n'ayant plus suffisamment d'agents disponibles laissa toute liberté à l'exploitant forestier. Il est à rappeler qu'aucun arbre n'avait été marqué (martelé) comme habituellement, laissant **3000 m<sup>3</sup>** de chablis à récolter à l'initiative du forestier, qui du coup était "juge et parti". Ce dernier en profita pour abattre ce que bon lui semblait, même les arbres labellisés "**Arbres Remarquables**".

A vrai dire, le chablis étant vendu au prix de **10 € le mètre cube**, "cacher" au milieu un maximum d'arbres de premier choix fut tellement facile puisque aucun contrôle !

Il faut savoir que ces mêmes **billes de chêne** plus que centenaires se vendent à **prix d'or en Chine** actuellement, mais aussi **le hêtre en Espagne**.

***L'abattage de 56 arbres mult centenaires formant "l'Ensemble Arboré Remarquable" labellisé par le Président de A.R.B.R.E.S. George Féterman, fut littéralement détruit lors de cette opération***, je le rappelle, "masqué" par le confinement du moment. Du coup, aucun alerteur ne pouvant être dans le bois, l'exploitant forestier local eut quartier libre pour commettre ses méfaits jusqu'au bout.

Lorsque nous avons été avertis, le mal était fait et à ce moment une terrible colère fit que le Maire fut appelé le dimanche même par le Président de l'ACCOB.

Le Maire prit rapidement en compte notre demande de réunion avec l'ONF pour essayer de comprendre ce qu'il s'était passé, le pourquoi, le comment... Plutôt que de tout réécrire sur le déroulement de cette dernière, vous pourrez télécharger ci-dessous le [\*\*Compte Rendu N°1\*\*](#).

L'ACCOB fit état du saccage réalisé par le forestier, et aussi la négligence de l'ONF en tant que gestionnaire de notre forêt communale d'Oloron. L'erreur fut reconnue, mais comme nous l'avons dit, ***il faudra attendre plus de 150 ans pour voir des arbres semblables à ceux "quasiment volés"***.

Une chose : ***il faut se rendre compte qu'un chêne mult centenaire est abattu en cinq minutes, pour voir le même, il faudra attendre un/deux siècles !***

Il s'agit là d'une gestion ressemblant comme exprimé lors de cette réunion, à ces récoltes mafieuses que l'on nous montre à la télévision en Amazonie. C'est réellement révoltant de constater cela tout près de chez nous.

Révoltant surtout parce qu'***un agent de l'ONF était sur les lieux lorsque cette parcelle fut labellisée et aussi recensée en vieille forêt. Cet agent avait fait la formation avec nous ACCOB et avec le CEN.***

Il y avait une autre solution pourtant, qui fut appliquée lors de la tempête suivante : demander la participation d'autres agents, comme nous l'ont exprimé des collègues de **SOS Forêt France** rencontrés à l'occasion de renseignements à ce sujet.

Comme un malheur n'arrive pas seul, quelques mois après, **toujours durant le confinement suivant**, le gérant, l'ONF, faisant fi de nos alertes et continue ses méfaits. ***Plusieurs hectares de forêt, recensés "vieille forêt" par le Conservatoire des espaces Naturels d'Aquitaine sont à nouveau mis coupés (GB)***. Il s'agit de coupes qui étaient prévues de longue date nous répondit-on !

Après nous être rapprochés de nos spécialistes en Occitanie, au moins **une partie de ces coupes aurait pu être épargnées** nous expliqua t-on. Cela se pratique même lorsqu'une coupe est déjà vendue à un exploitant, en suivant bien sûr une procédure particulière. Bien dommage encore cette fois que les alerteurs, enfermés chez eux, Covid oblige, n'aient pu sonner l'alerte à temps.

Mise au clair avec force explications lors d'une seconde réunion, dite de Comité de pilotage cette fois, eut lieu le **04 décembre 2020**  
Pour obtenir le détail, télécharger le [Compte rendu N°2](#) en fond de cette page.



#### **Conclusion de cette réunion en bref :**

**L'ACCOB demande à ce qu'il n'y ait plus aucune coupe de bois réalisée avant que le CEN procure à la municipalité les plans concernant les relevés des parcelles de vieilles forêt** identifiées par cet organisme. Il faut savoir que la municipalité et l'ONF se servent des plans émis par le CEN qui est une référence en la matière.

M. le Maire confirma l'arrêt des coupes momentanément comme nous le demandions.  
Suivit le **20 septembre 2021** une troisième réunion du COPIL Aménagement Forêts.  
Cette fois, comme l'avait demandé l'ACCOB, d'autres associations et organismes étaient présents : **ACCA** (chasse) **APPMA** (pêche) **CEN**, et **PHBE** (Protection environnement à Oloron)

L'**ONF** présente une nouvelle version du projet d'aménagement.

Les souhaits de gestion, les améliorations à apporter à la première version étaient **réellement insuffisants**.

La mairie refusant que nous fassions un compte rendu comme les fois précédentes nous avait promis d'en faire un par elle-même.

Nous l'attendons toujours ce 20 octobre 2021 !

#### **Pour les points les plus importants :**

=> **Nous demandons une gestion en forêt irrégulière** sur toutes les forêts de la commune et notamment pour la forêt du Bager d'Oloron qui renferme une **très riche biodiversité**, fait reconnu par les spécialistes de l'ONF présents autour de la table.

L'ONF et Mairie ont décidé d'un commun accord de gérer les trois quart de cette forêt en **gestion régulière**, c'est à dire qu'à un moment donné, il s'agit de couper tous les petits arbres et sous bois et ensuite les **gros arbres centenaires**.

**Cela équivaut en réalité à une coupe rase à un moment donné.**

En quelques jours, une forêt centenaire peut être mise à terre, **rasée**.

Les générations qui suivent devront attendre cent, **deux cent ans, avant de revoir un arbre, une forêt semblable !**

**A contrario ce que nous prôtons, est une gestion attentionnée, raisonnable, la gestion en forêt irrégulière.**

La différence consiste à sélectionner les arbres à couper ***au pied par pied, en conservant une couverture continue.***

Grâce à cette pratique, nous permettons ainsi la conservation de vieux arbres pour les léguer aux générations qui suivent. Les espèces inféodées à ces vieux arbres sont ainsi sauvegardées (toute la famille des pics, dont le pic à dos blanc, chouette de telgman, rosalie alpine, etc.;.)

En même temps, en conservant un couvert continu, nous participons à **la protection de l'eau.**

- *Tant de l'eau souterraine que de l'eau superficielle (ruisseaux, rivières).*

Les arbres, grâce à leur ensemble racinaire favorisent **la filtration et la rétention de l'eau** dans le sol ; dans leur fût , branches et racines également.

Pour exemple, en moyenne, **800 litres d'eau par jour circulent dans un seul hêtre centenaire.** Combien de hêtre, combien d'arbres dans la forêt du Bager ? multipliez les milliers d'arbres par 800 litres et imaginez **le réservoir naturel que cela constitue.** Il faut compter également l'ensemble racinaire qui peut aller jusqu'à 3,5 fois le volume que vous voyez en surface (*arbre, tronc et branches*) . Donc, réservoir d'eau supplémentaire également.

En même temps, l'arbre capte le dioxyde de carbone, génère de l'oxygène, mais aussi rafraichit l'atmosphère par grandes chaleurs.

Comment ?

20 % de l'eau qui circule s'échappe au travers des feuillages par évaporation auquel s'ajoute l'ombrage de sa canopée, rafraichit encore davantage l'air. Ce faisant, le sol ainsi **rafraichi** favorise la conservation de l'eau retenue dans les couches souterraines.

D'où l'importance d'une telle gestion, dite **Forêt irrégulière.**

Le mélange de différentes essences permet à la forêt de se protéger naturellement, autant des tempêtes que des attaques d'insectes ou champignons (Disparition du buis, ormeau, frêne actuellement)

Un autre point très important :

- ***La protection des ruisseaux formant le chevelu du Gave d'Ossau.***

Nous demandons la protection d'un périmètre **de trente mètres de part et d'autre** du cours d'eau. Pourquoi ?

Selon la Directrice de Adour Garonne, Mme Véronique Mabrut, prévoit la diminution des débits des cours d'eau et des nappes phréatiques de l'ordre de moins trente à cinquante pour cent **(-30 à -50 %) à l'horizon 2030.**

Protéger par une couverture continue les ruisseaux, le gave d'Ossau, est impératif et logique vu ces prévisions.

De plus, ces rus et ruisseaux sont très riches en biodiversité, comme le *gave d'Ossau* qui est comme nous l'avons à mainte fois expliqué **la nurserie du Saumon Atlantique**.

50 à 70 % des saumons naissent dans cette portion de forêt qui favorise le maintien d'une eau fraîche et de qualité (chevelu : ruisseaux) qui fait que c'est le lieu privilégié de reproduction de ce migrateur.

A noter : 135 emplois dépendent du saumon qui génère un CA (chiffre d'affaire) de 1.5 million d'euros.

De nombreux autres points sont à améliorer, à prendre en compte par la municipalité qui est la propriétaire.

L'ONF est le gestionnaire. C'est l'Office qui conseille la municipalité.

La mairie lui fait confiance, et paradoxalement *ne nous écoute pas suffisamment*.

Il faut savoir que l'ONF a actuellement un gros déficit, est hautement endetté (400 M d'€). D'où le paradoxe :

Le Directeur **M. Bertrand Munch** dans un communiqué du **17 juillet 2021** préconise qu'il faut conserver **la biodiversité**, et dit paradoxalement qu'il faut couper des arbres pour renflouer la dette ! (*Le financier l'emporte comme toujours sur la biodiversité*)

Ce communiqué fait suite à une **décision de l'Europe du 16 juillet 2021** qui confirme qu'il faut conserver les **vieilles forêts (biodiversité)** et la gestion en forêt irrégulière, ce que nous demandons tout simplement.

Nous placerons le CR si nous l'obtenons de la Mairie dès réception pour que la population puisse suivre les évolutions de cet aménagement pour les **20 prochaines années** sur notre site internet.

Encore une ineptie ! 20 ans avec le réchauffement climatique annoncé, ce n'est pas sérieux ! A notre avis, **5 ans serait plus sage**, et même moins.

Dans l'attente, j'avais écrit une note avec les points particuliers à revoir avec la Municipalité, l'ONF.

Vous pouvez la [télécharger également ci-après](#).

Il faut reconnaître que la municipalité et l'ONF ont fait un tout petit pas dans la bonne direction, *c'est un début, mais c'est **largement insuffisant** au vu du réchauffement climatique* qui nous attend.

***C'est la raison pour laquelle, le 14 octobre 2021, nous avons organisé PHBE et ACCOB ensemble, un communiqué auprès des médias, en demandant à M. le Maire de prendre le temps nécessaire pour statuer sur le prochain aménagement forestier 2021/2041.***

Nous ne voulons pas un aménagement tel celui présenté dernièrement, sur lequel de nombreux points n'ont pu être débattus.

Il vaut mieux prendre le temps de s'expliquer, d'écouter des (d'autres) spécialistes, pour prendre la meilleure décision possible quand à **la gestion d'un bien commun que sont, la forêt et l'eau.**

Rassembler tous les acteurs, notamment ceux liés au Tourisme, vecteur d'un autre apport financier, en relation directe avec la forêt est important, sans omettre **la population qui est aujourd'hui encore plus qu'hier, très sensible au devenir de la forêt.**

La "mauvaise" gestion jusqu'à ce jour, fait réagir des citoyens autant auprès de nos deux associations qu'auprès des élus de la commune d'Oloron.

Monsieur le Maire, il est temps aujourd'hui de prendre une sage décision, L'ACCOB et d'autres associations sont à vos côtés pour faire prendre conscience que nous n'avons plus le temps de lésiner.

Il est vital pour l'avenir de travailler les forêts en "**forêt Irrégulière**". Les coupes rases ne sont plus d'actualité, l'Europe l'a décidé, le Directeur de l'ONF également.

Nous, associations et aussi la population de même.

**Il faut changer, c'est aujourd'hui. Demain sera trop tard.**

- **Vieille Forêt** : Le protocole impose 10 gros arbres de plus de 70 cm de diamètre debout et 10 au sol de plus de 40 cm (2 éléments principaux)

- **CEN** : Conservatoire des Espaces Naturels de Nlle Aquitaine

- **PHBE** : Protection Haut Béarn Environnement (*assoc à Oloron*)

17 Octobre 2021



*Slogan récupéré sur le site ONF*